La modernisation pédagogique en Belgique

par
Lucienne BALESSE

Mon cher FREINET

Je réponds à ta lettre au sujet de directives ministérielles concernant l'enseignement primaire de l'Etat en Belgique.

J'ai entrepris la mise au point que tu as lue dans notre revue no 10, (¹) et qui continuera dans les deux numéros suivants, parce que, contrairement à ce que tu as l'air de penser, les circulaires qui émanent de notre département de l'Instruction Publique ne sont pas toujours dans la ligne de l'Ecole Moderne. Cela peut très bien t'étonner puisque notre Plan d'Etudes officiel, lui, est tout à fait dans l'esprit de la pédagogie Freinet.

La circulaire en question concerne l'emploi du temps et la préparation du travail de la classe. A ce sujet, les directives du Plan d'Etudes laissent beaucoup d'initiatives aux maîtres puisqu'elles préconisent un enseignement organisé à partir de l'intérêt, sans cloisonnement de branches et qui tient compte des réactions des enfants. Elles conseillent une grande souplesse dans l'emploi du temps, sans divisions fixes mais réparti selon les exigences particulières de la classe. Tandis que la circulaire parue à la rentrée scolaire de cette année demande pour les deux premiers degrés de l'école primaire, c'est-à-dire pour les quatre premières années (de 6 à 10 ans) l'établissement d'un horaire prévoyant des leçons de 25 minutes. Elle insiste sur l'obligation de respecter cette division du temps et recommande que les périodes qui se suivent ne soient pas affectées à une même discipline. Elle prévoit, en outre, la préparation des leçons sur fiches afin de pouvoir reprendre

^{(1) &}quot;Education populaire" Revue mensuelle 12 F par an.

celles-ci d'année en année ainsi que des répartitions de matières qui permettent de faire le point à tout moment. Y seraient indiqués au jour le jour : les résultats obtenus, le degré de la connaissance acquise. Ce qui n'a pu être vu et ce qui est à revoir.

Nous savons qu'il y a eu des erreurs et des négligences dans l'interprétation de la liberté d'organisation des classes accordée par le Plan d'Etudes. Toimême tu as senti la nécessité de rappeler dans L'Educateur l'importance d'une préparation lointaine et journalière de la classe ainsi que d'une répartition concertée du travail grâce aux plans, tout cela naturellement dans l'esprit des techniques de l'Ecole Moderne que j'ai d'ailleurs signalé dans la mise au point.

Les initiateurs du Plan d'Etudes de 1936 avaient renouvelé leurs conceptions éducatives en étudiant les psychologues et surtout à la lumière des expériences de pédagogues d'avantgarde. S'ils avaient cité le nom de ceux-ci, il est à peu près certain que le Plan n'aurait pas vu le jour. Cependant, au cours des conférences pédagogiques auxquelles j'ai assisté de 1936 à 1945, l'Inspecteur principal Jeunhomme, que l'on appelle volontiers chez nous le Père du Plan d'Etudes, lorsqu'il commentait celui-ci, a maintes fois cité Decroly, John Dewey et aussi son ami Freinet. Actuellement, l'Inspecteur Fernand Dubois, toujours actif malgré ses soixante-dix ans passés, répond chaque fois que l'on aborde cette question: « Tout le monde sait bien que Freinet est le plus grand pédagogue du monde ».

Pour nous, les quelques éducateurs techniques Freinet qui avions, vers 1932, introduit à peu près comme un outil clandestin la presse achetée à St-Paul, la parution de ce Plan fut une réelle libération, presque une réhabilitation. On pouvait y lire, il y a donc déjà trente ans, ces quelques lignes que j'extrais parmi tant d'autres qui expriment les principes de notre Ecole Moderne:

«...Le premier souci de l'école doit être de concentrer tout l'effort sur la formation de la pensée et son expression par la langue. Apprendre à l'enfant à exprimer librement et correctement des idées justes et personnelles, tel est le but.

L'Ecole se doit d'exercer une action éducative, de stimuler des intérêts, de révéler des valeurs, afin de provoquer la libération spirituelle et l'élévation de l'âme. Nous voulons faire de nos enfants non des puits mais des sources jaillissantes et les préparer au gouvernement de leur pensée comme à celui de leur conduite.

L'enfant exprimera par la parole et l'écriture ce qu'il a vu, constaté et expérimenté. Mais les autres moyens d'expression, tels que le dessin, le modelage et le travail manuel, ne seront pas négligés. Ainsi, toute une série d'intérêts jaillissent et gravitent autour d'une idée et un beau travail d'association et de concentration se fait en profondeur.

Le programme des connaissances est un plan de travail duquel le maître tâchera de se rapprocher le mieux qu'il pourra, ou qu'il dépassera selon les circonstances.

L'utilisation judicieuse de la géographie et de l'histoire fournira (ici) deux grandes ressources: par des chemins attrayants et directs, l'expérience personnelle de l'enfant ira s'élargissant, forme d'obser-



vation qui pousse à la recherche, l'examen et l'explication des documents. Les échanges interscolaires, si on peut les établir seront ici d'un grand secours.

Les Coopératives scolaires.

Indépendamment des avantages matériels qu'elle procure, la coopérative scolaire est une école de solidarité, d'entraide et de civisme. Elle inspire aux écoliers le goût du travail personnel et le sens social en développant la conscience des devoirs et des responsabilités. Nous engageons vivement le personnel enseignant à se mettre en rapport avec ceux de leurs collègues qui ont institué des coopératives scolaires.

L'Imprimerie à l'Ecole.

Cette technique nouvelle est bien connue et l'expérience a montré que les enfants se livraient à la composition avec un entrain étonnant et une agilité rèmarquable. L'imprimerie apporte de la vie disciplinée en classe. Dans quelques-unes de nos écoles, les enfants composent et impriment de gentilles petites revues. Les maîtres se félicitent de la portée éducative de l'imprimerie au point de vue de l'écriture, de l'orthographe et de l'apprentissage de la lecture».

Depuis, un nouveau Plan d'Etudes a paru en 1958. Il ne remplace pas le précédent, tout ce que contient le Plan de 1936 reste rigoureusement d'application. Celui de 1958 a repris et consolidé les mêmes directives générales mais il a voulu en préciser la lettre et est arrivé ainsi à orienter peut-être trop l'application pédagogique laissée d'abord à l'initiative des maîtres.

Bien sûr, l'inévitable devait se produire. La plupart des maîtres, non informés des techniques de l'Ecole Moderne, se trouvaient dans des classes traditionnelles sans équipement matériel, sans cadre capable de les initier pratiquement ; ils se sont contentés de quelques nouvelles étiquettes et n'ont rien réalisé de valable pour moderniser l'esprit de leur enseignement. Le Plan d'Etudes de 1958 a précisé plusieurs procédés, entre autres, la pratique du texte libre et de la correspondance interscolaire, mais malgré tout, on n'a pas pu y exposer un ensemble de techniques éducatives suffisant. Il est d'ailleurs question actuellement de l'amender encore et de s'attaquer cette fois au programme même des connaissances. En tout cas, jusqu'ici, les instituteurs Ecole Moderne sont persuadés qu'en pratiquant les techniques Freinet, ils appliquent au mieux le Plan d'Etudes et qu'il n'est pas possible sans elles d'introduire dans les classes la motivation du travail et les contacts humains qui amènent l'esprit de dépassement individuel et de solidarité nécessaire à l'épanouissement de l'enfant. Mais les maîtres traditionnels peuvent également trouver dans le Plan d'Etudes, la justification de leur travail. Et, certains esprits hostiles à la modernisation, profitent de cette ambivalence pour faire valoir la nécessité d'orienter et de répartir de l'extérieur le travail des classes. Cela donne audience à des circulaires dans le genre de celle qui nous occupe. Il faut préciser que cette dernière ne s'adresse qu'aux instituteurs primaires de l'Etat.

Quelle a été leur réaction?

Les instituteurs E.M., convaincus, n'ont rien changé à leur façon de travailler, ils en discutent avec leur inspecteur ou usent de faux-fuyants, selon l'attitude de celui-ci. Malgré tout, la situation devient critique pour certains camarades, il suffit de lire les quelques lignes que j'extrais d'une lettre de J. Auverdin, reçue à l'instant:

« Me voici dans l'obligation (nouveau professeur de pédagogie) de donner des sujets de leçon, huit jours avant, avec des périodes de 25 minutes et durant ces 25 minutes, un roulement de deux ou trois normaliens, ceci afin de maintenir ces jeunes gens en activité!

Je ne sais vraiment plus comment je vais organiser ma classe pour pouvoir travailler encore un peu. Quand je pense que sur la matinée, mes enfants passent et changent 18 fois de régime! Et en plus les normaliens de 3e année et les expérimentaux! Nos enfants vont devenir farouchement nerveux! Que faire?» Les indifférents copient quelques recettes de-ci de-là, font des préparations de façade et ne s'inquiètent guère de l'avis de l'inspection. Les travailleurs consciencieux s'essoufflent pour suivre les prescriptions, s'affolent, cherchent des conseils, de l'aide. Ils perdent du temps et peuvent s'éloigner de la bonne voie. I'ai voulu leur montrer que notre travail E.M. peut très bien, en assouplissant l'horaire, satisfaire les désirs de leur inspecteur en ce qui concerne les fiches de préparation et les plans de travail.

Néanmoins, j'ai posé la question suivante à notre président du groupe belge, R. Spanoghe, Inspecteur prin-

cipal de Bruxelles:

« Comment peut-on expliquer que des circulaires contraire à l'esprit du Plan d'Etudes soient publiées à titre de directives pour l'application de celui-ci?» Ces erreurs et ces contradictions s'expliquent par l'absence d'unité qui caractérise l'organisation de notre enseignement primaire belge. Nous possédons plusieurs types d'écoles primaires. Certaines dépendent de l'Etat, certaines dépendent des communes et des provinces. Dans ces trois genres d'écoles, les unes sont des écoles primaires autonomes, les autres, des écoles primaires préparatoires aux lycées et athénées, d'autres encore, sont des écoles primaires d'application annexées aux Ecoles Normales. Seules, les écoles de l'Etat doivent obligatoirement appliquer le Plan d'Etudes. Les communes et les provinces sont libres de l'imposer ou d'établir leur propre programme. De plus l'Etat dispose de plusieurs types d'inspecteurs pour contrôler le travail de ces écoles. Ceux-ci relèvent soit de la Direction Générale de l'Enseignement Primaire soit de la Direction Générale de l'Enseignement Moyen et Normal.

Lors des semaines d'information et de perfectionnement pédagogiques organisées en 1964 dans les Ecoles Normales de l'Etat par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, R. Spanoghe a souligné cette anomalie et a revendiqué l'unité de notre enseignement primaire en ces termes:

« Cet ensemble varié d'écoles soumises à des influences différentes est préjudiciable

au progrès pédagogique.

Nous connaissons le trouble qu'apporte au sein du personnel enseignant des écoles communales, l'ouverture d'une section préparatoire à un Athénée ou Lycée d'Etat, dans le voisinage.

Nous connaissons aussi la propension des parents à retirer, au seuil du 3º degré, leurs enfants à d'excellents instituteurs communaux, pour les placer dans les sections préparatoires, alors qu'ils sont dans l'ignorance totale de la valeur du nouveau maître auquel ils confient leurs

enfants.

Ces pratiques font un tort immense à la propagation de la pédagogie moderne. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir les institutions d'enseignement secondaire mener le recrutement en faveur de leur section préparatoire en conseillant aux parents : « Mettez vos enfants chez nous, nous les formerons selon les bonnes méthodes anciennes, celles d'après lesquelles vous-mêmes avez été formés ». Nous demandons à Monsieur le Ministre,

Nous demandons à Monsieur le Ministre, avec insistance, de supprimer ces anomalies et ces incohérences dans le plus

bref délai.

Il faut réaliser, sans retard, l'unité de notre enseignement primaire.

Toute école primaire doit devenir une école autonome avec un chef à respon-

sabilité entière.

Toutes les écoles primaires doivent avoir une seule doctrine : celle du Plan d'Etudes et tous les instituteurs doivent être mis dans l'obligation de prendre part aux conférences pédagogiques.

Notons ici que le Plan d'Etudes primaire n'a été admis dans le cadre de la Réforme de l'Enseignement moyen qu'en 1948, c'est-à-dire 12 ans après sa parution.

En résumé :

Nous réclamons la réalisation immédiate de l'unité de l'enseignement primaire. Nous réclamons pour l'enseignement primaire:

- Un seul type de maître;
- une seule doctrine:
- une seule Administration et
- une seule Inspection relevant de cette Administration, »

Lucienne Balesse